Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20260702-DC2026070108-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1er juillet, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 25 juin s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20260701/08 :
Redevances d'occupation du domaine public - ENEDIS
Rapporteur : François POMMOIS

Etaient présents : Franck VALLEIN, François POMMOIS, Laurence LE PABIC, Madeleine TOSTEN, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Audrey MINAMBRES, Stéphane LE MENAJOUR, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Cyrille RASSOUL, Mevanwi GUEGAN, Jean-Michel UBEDA, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE
Absents représentés : Karl HURTAUD a donné pouvoir à Laurent HARNOIS, Philippe GOURAUD a donné pouvoir à Franck VALLEIN, Carine PUREN a donné pouvoir à Claire DEAN, Loïc HAREL a donné pouvoir à François POMMOIS, Claudine BOULAIRE a donné pouvoir à Nathalie TROCHU
Absents excusés : Anthony CARO, Sylvie GAHINET
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 22 - Pouvoirs : 5 - Votants : 27
Secrétaire de séance : Bruno SEVERE
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 22 conseillers municipaux présents

---

L'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique sur le territoire de la Commune donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public (RODP).

Les modalités de calcul de la RODP sont les suivantes :

RODP = (0.381 x population -1204) x coefficient d'actualisation

Données 2025 : Le montant de la RODP était de : 1 950 €

RODP = (0.381 x 6406 hab. – 1204) x 1.5570

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE, pour la durée du mandat, L'établissement annuel du titre de recette exécutoire pour le montant de la redevance d'occupation du domaine public due par ENEDIS par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'énergie électrique au vu des données communiquées par le concessionnaire.**

PLUNERET, le 2 juillet 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN